SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2020 À 13 h 00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 6 février 2020 à 13 h 00, à la salle du conseil municipal, sont présents les conseillers(ères) : Gina Castelli, René Rivard et Jean-Pierre Beaudoin sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Sont absents; le conseiller Éric Mageau, les conseillère France Martel et Christine Lafrance.

Jonathan Piché, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

1.
Ouverture de la séance extraordinaire à 13 h 06.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2.
2020-02-043 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. Ouverture de la séance extraordinaire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Embauche d'une employée pour la bibliothèque;
4. Plan et devis pour les travaux de l'édifice Évariste-Dubreuil;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance extraordinaire.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

3.
2020-02-044 **EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE POUR LA BIBLIOTHÈQUE :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait un processus de recrutement rigoureux afin de trouver une personne compétente pour pourvoir le poste de préposée à la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller René Rivard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner autorise l'embauche de madame Noëmie Brière salariée permanente à temps partiel comme préposée à la bibliothèque selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4
2020-02-045 **PLAN ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :**

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être réalisés dans l'édifice Évariste-Dubreuil afin de le rendre conforme pour l'utilisation que nous voulons en faire ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 3 offres pour la préparation des plans et devis et que nous avons retenu la moins dispendieuse;

CONSIDÉRANT QUE le relevé terrain sera réalisé par Jean-Pierre Roy, technicien en architecture et que les plans et devis seront réalisés par la firme IB Architecte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Pierre Beaudoin **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte que le relevé terrain soit réalisé par Jean-Pierre Roy, technicien en architecture, au montant de 1 600 $ plus taxes et que les plans et devis soient réalisés par la firme IB Architecte au montant de 3 400 $ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.
PÉRIODE QUESTIONS
Aucune.

6.
2020-02-046 **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 13 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

JONATHAN PICHÉ	NATHALIE BRESSE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.	MAIRESSE